

La commission des cultures marines s'est réunie le mercredi 18 juin. Etaient présents : le Maire et Joël Le Thoër conseiller municipal, le Maire de Moëlan/Mer, Claude Jaffré adjoint au maire de Riec/Belon ainsi que Mrs LeGorju et Thaeron (porteurs du projet d'algoculture examiné par la commission).

En début de réunion la représentante de la région a présenté les grandes lignes du plan Breizh Alg. La Bretagne a recours pour son économie à l'importation d'algues sur son territoire et l'organisation de la filière est un objectif de structuration économique important pour notre région.

Invités à exprimer leurs remarques les élus ont pu intervenir largement, ainsi que toutes les parties prenantes de la commission. Les échanges ont duré plus de 2 h 30 et l'ensemble des remarques ont été notées et débattues. Les élus se sont retirés au moment des délibérations et votes.

Le Maire de Moëlan a pris le premier la parole pour indiquer le contenu d'une lettre qu'il a adressée au Préfet. Il remet en cause le projet jugeant son impact négatif pour la plaisance, pour les paysages marins, le tourisme (eaux de baignade) et pour l'environnement. Il propose de retirer ce projet qu'il juge néfaste pour sa commune et d'en repenser un autre, plus loin en mer et avec d'autres espèces d'algues. Il a également remis en cause le concept économique de ce projet.

Le Maire Clohars est intervenu pour regretter les modalités de concertation. L'enquête publique s'est déroulée durant les fêtes de Noël et en période électorale. Les effets négatifs ont été doubles : la lisibilité de cette enquête a été faible en période de fêtes puis le projet a connu une certaine radicalisation du fait des élections.

Le président de la commission a répondu que la période de vacances avait été choisie pour permettre aux résidents secondaires nombreux de pouvoir aussi s'exprimer. Il a indiqué que la préfecture a demandé à ce que deux réunions soient organisées après les élections pour débattre du projet.

Le Maire a ensuite exprimé son désir de relayer les inquiétudes qui s'expriment sur le projet et souhaité que des réponses précises puissent être apportées.

1. Etat initial et suivi. Quelles modalités ? Pourquoi cela n'a pas été fait avant ?

Réponse : l'état initial sera effectué une fois la zone arrêtée et seulement si le projet est validé par le Préfet. A partir de là, les investigations et relevés seront faits en différents points sur les parties meubles et rocheuses (faune et flore). Leur évolution sera régulièrement observée.

2. Comment ont été définis les lieux ?

Les porteurs du projet ont fait des propositions en relation avec l'activité existante déjà sur Riec. Les zones ont été arrêtées en concertation avec les services d'Etat en tenant aussi compte des remarques de la filière pêche professionnelle (le projet initialement était plus au large de 2 à 3 miles). Un conseil scientifique a également été sollicité.

3. Quelle garantie que cette culture n'aurait pas les mêmes effets que l'agriculture extensive avec notamment le recours à des traitements chimiques.

Réponse : Le président de la commission proposera que l'arrêté préfectoral interdise le recours à des traitements. La représentante d'Ifremer précise que les eaux de cette zone sont en catégorie B et qu'au vu des règlements actuels la culture bénéficierait du label Bio.

4. La durée de la concession de 35 ans est excessive au regard de l'investissement, pourquoi ?

Réponse : Cette durée de 35 ans est celle demandée par les porteurs de projet. Le Préfet a accordé la concession à Lesconil pour une durée de 15 ans. Si le projet est accepté, la concession sur Moëlan se fera sur une durée plus réduite. Le rapport de la commission recommandera cette limitation dans le temps. Le président rappelle aussi qu'à tout moment le projet est réversible car les lignes sont attachées avec des blocs de béton posés au fond. Cette solution a été adoptée à Lesconil car le site était classé en Natura 2000. Cela évite de visser des supports sur les roches. Les filières peuvent facilement s'enlever si besoin.

5. Les algues ne risquent-elles pas de se détacher et de se répandre ?

Réponse : L'espèce retenue est une espèce locale de Trévignon étudiée et recommandée par Ifremer. Elle n'est pas invasive. Lors des tempêtes de cet hiver il y a eu une érosion importante des laminaires de fond. A l'inverse, les filières d'algoculture ont absorbé les effets de la houle.

6. Le débarquement ?

Ce n'est pas l'objet de cette commission mais il n'est pas acquis que le débarquement au port de Doëlan soit possible. Le Maire a rappelé que si le projet voit le jour, il faudra examiner avec les porteurs de projet les solutions possibles. Les usages devront être compatibles avec les activités du site.

L'adjoint au maire de Riec et Conseiller Général a pour sa part rappelé qu'il s'agit d'un projet mené par une entreprise locale. Il y a un problème de visibilité pour la filière ostréicole et il faut continuer à garder cette activité dans nos Rias, là où elle existe encore.

Le représentant des pêcheurs professionnels et Mme Morvan, ostréicultrice de Moëlan, sont intervenus pour dire leur adhésion au projet. Ils ont souligné que les investisseurs sont rares et qu'il ne faut pas les bloquer, d'autant qu'ici on est face à des acteurs locaux. Lorsque l'on crée des mouillages dans les rias pour les plaisanciers on ne se soucie pas des professionnels et il n'y a pas d'enquête publique. Pourtant cela n'est pas neutre en terme d'environnement. Le milieu ostréicole, avec la multiplication des chaînes, connaît des problèmes d'envasement et de pollution qui impactent les parcs. Ce projet, à leurs yeux, est une opportunité qu'il faut saisir.

Ifremer par la voix de sa représentante a défendu le projet. Elle a rappelé le projet a été défini en lien avec eux. Il y a été joint un cahier des charges exigeant, aussi exhaustif que celui nécessaire pour des implantations d'algoculture en zone Natura 2000. Pour elle, on est dans un problème de communication qui n'a rien avoir avec des données scientifiques objectives.